



## **REGLEMENT DES AUDACITY AWARDS 2017**

### **Article 1 : Présentation des Audacity Awards**

Les Audacity Awards ont été créés sous l'impulsion de la CARENE au travers de sa marque économique de territoire Saint-Nazaire Audacity ; avec le soutien particulier du Centre d'Initiatives Locales (CIL), et de ses partenaires TOTAL, AIRBUS, STX France, la CARENE, Cap Atlantique et la CCI Nantes Saint-Nazaire, et depuis 2017, Idea Groupe.

Son objectif : détecter les talents locaux, les aider à se faire connaître et s'appuyer sur leur défi innovant et audacieux pour promouvoir le territoire.

A travers cette démarche, Saint-Nazaire Audacity et ses ambassadeurs apporteront leur soutien aux projets retenus en contribuant au développement et à la visibilité de ces derniers. Ainsi, les gagnants se verront récompenser d'un plan média, d'un chèque de 2000€ ainsi que d'un accompagnement individuel et spécifique au développement de leur projet par les acteurs compétents (CIL, Maison des associations, CCI, CRESS...)

Les participants seront conviés à une soirée de remise de prix le 7 novembre 2017.

## Article 2 : Les participants

Est éligible tout projet porté par une personne, physique ou morale ou porteur de projet, de 18 ans ou plus :

- dont le siège social, la domiciliation ou l'activité principale sont situés sur l'arrondissement de Saint-Nazaire



- les projets ont été développés au cours des 2 dernières années ou n'ont pas encore été mis en œuvre (pour les entreprises ou structures créées antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2012)
- tout projet présenté par une entreprise ou structure créée depuis le 1er janvier 2012

La participation à ce concours est réservée :

- aux associations,
- TPE, PME/PMI ou entreprises indépendantes de moins de 250 salariés
- et aux porteurs de projets s'inscrivant dans une perspective de création d'activité quelle que soit sa forme juridique.

Les candidats pré sélectionnés par le comité de pré sélection\*<sup>1</sup> ne peuvent se présenter qu'une seule fois aux Audacity Awards pour un projet strictement identique.

Les lauréats ne pourront pas se représenter dans les 5 années suivant l'obtention du prix.

## Article 3 : Les catégories

Les candidats s'inscrivent dans différentes catégories selon les spécificités des projets qu'ils présentent, à savoir :

---

<sup>1</sup> Cf article 5

- Défi innovation sociale et Responsabilité Sociétale des Entreprises :

Nouvelle organisation ou action générant plus de dialogue social, de diversité, de prévention, d'équité ou répondant à une demande non couverte relevant de l'intérêt général.

- Défi vert et éco-technologie :

Nouvelle organisation, action, produit ou service (marchand ou non marchand) contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie de l'entreprise ou du particulier, les déchets, les risques technologiques et à prévenir les risques naturels... Les innovations en matière de transport, de procédés de fabrication, de matériaux, de communication, etc.

- Défi international et attractivité :

Nouveau produit, service ou action ouvrant aux marchés, à des collaborations à l'international et permettant de faire rayonner la région de Saint-Nazaire à l'étranger (importation, exportation, partenariat...)

- Défi produit innovant :

Nouveau produit répondant à une demande identifiée ouvrant de nouveaux marchés, les innovations design, fonctionnalités, matériaux, marketing (dont procédés commercialisation) sont éligibles.

- Défi service innovant :

Nouveau service à l'entreprise ou au particulier, répondant à une demande identifiée, ouvrant de nouveaux marchés, les innovations liées aux nouvelles technologies, marketing (dont procédés commercialisation) sont éligibles.

- Défi numérique :

Nouveau service, action ou produit répondant à une demande identifiée, ouvrant de nouveaux marchés. Il peut s'agir d'innovations liées aux nouvelles technologies, au marketing, au design...

Un candidat peut s'inscrire dans plusieurs catégories pour le même projet. Néanmoins, il ne pourra être retenu lors du comité de pré sélection composé d'experts que pour une seule catégorie. Le jury se réserve donc la possibilité de changer une candidature de catégorie s'il le juge pertinent. Le jury se donne également la possibilité de réorganiser les catégories en cas de nécessité (insuffisance de dossiers dans une catégorie ...).

#### **Article 4 : Le jury**

Le jury est composé de représentants des partenaires et d'acteurs locaux.

Chaque membre du jury est porteur d'une voix. Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Il n'a pas l'obligation de motiver ou justifier ses décisions.

La structure de chaque membre du jury figurera dans la convocation.

Les candidatures remplies par les participants ainsi que les délibérations des jurys sont confidentielles. Les personnes ayant à en connaître le contenu, sont tenues au secret professionnel le plus strict.

#### **Article 5 : La sélection des dossiers et des lauréats**

Seront examinés les dossiers portés par des candidats éligibles (répondant aux critères définis à l'article 2 du présent règlement) et ayant déposé leur dossier sur [www.audacity-awards.fr](http://www.audacity-awards.fr) avant le 4 octobre 2017. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Les dossiers de candidatures sont examinés par un comité de pré-sélection puis les dossiers sélectionnés sont présentés par les candidats par audition devant un jury.

La sélection des lauréats se fait par analyse de la qualité du projet développé, de son caractère innovant, audacieux (qui ont osé relever un défi), de son impact en termes de rayonnement territorial et également par évaluation de la faisabilité du projet ou de l'activité.

#### **Article 6 : Les prix**

Un plan média, un chèque de 2000€ ainsi qu'un accompagnement au développement du projet (mise en réseau partenaires locaux...) seront attribués à chaque lauréat de chaque catégorie. L'organisation des Audacity Awards se réserve la possibilité d'ajouter d'autres dotations financières ou en nature dans le cas où de nouvelles possibilités de prix viendraient s'ajouter aux récompenses actuelles.

Le jury se réserve la possibilité de décerner un « prix spécial du jury » pour distinguer un projet remarquable. A contrario, le jury se réserve la possibilité de ne pas remettre de prix dans l'une des catégories citées s'il estime que les dossiers présentés ne sont pas conformes aux attentes définis par ce règlement, ou si le nombre de dossiers présentés est insuffisant.

#### **Article 7 : Candidatures, renseignements, inscriptions**

Tous les renseignements relatifs au concours sont accessibles sur le site internet [www.audacity-saint-nazaire.com](http://www.audacity-saint-nazaire.com).

Les inscriptions sont gratuites. Elles se réalisent à partir de la plateforme web dédiée, par téléchargement/dépôt du dossier de candidature.

Le dossier de candidature doit être déposé avant le 4 octobre 2017 sur [www.audacity-awards.fr](http://www.audacity-awards.fr).

## **Article 8 : Calendrier**

8 Juin 2017 : lancement du concours

4 octobre 2017 : date limite de dépôt des candidatures

17 octobre 2017 : jury de sélection des lauréats, à la Maison de la Création d'Entreprises (CIL) à Saint-Nazaire

7 Novembre 2017 : remise des Audacity Awards

## **Article 9 : Dispositions diverses**

Tout participant aux Audacity Awards s'engage à :

- prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement,
- faire état des droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas l'unique détenteur au regard du projet présenté ;
- déclarer si son projet n'est pas sa seule propriété intellectuelle,
- participer aux jurys, ainsi qu'aux remises de prix, s'il est lauréat, ou à se faire représenter
- renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours et les décisions des jurys
- accepter le prix sous sa forme attribuée qu'il soit en numéraire ou en nature
- accepter par avance la diffusion des photographies prises à l'occasion des jurys et de la remise des prix.